

Calendrier des aides

Préparez dès à présent votre participation à Quais du Polar 2020 !

Afin de vous permettre d'inscrire vos classes aux activités proposées par le festival et de financer votre venue, nous vous informons que des aides peuvent être apportées par les collectivités locales et rectorats. Pour l'année scolaire 2019-2020, les appels à projets sont déjà en ligne ou le seront bientôt. Nous vous invitons donc à prendre note du calendrier ci-dessous pour faciliter votre venue au festival l'an prochain.

POUR LES COLLEGES

Les demandes d'aides pour les projets culturels destinés aux classes de collèges peuvent se faire auprès des départements (ou métropoles) ainsi qu'auprès des Délégations académiques aux arts et à la culture.

- **Métropole de Lyon**

Un appel à projets « Actions éducatives » est ouvert aux principaux des 79 collèges publics de la Métropole de Lyon. Dans le cadre de votre participation à Quais du Polar, nous vous invitons à faire une demande sur « thématique libre ». Les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 10 mai 2019 à 16h [sur ce lien](#).

- **Académie de Lyon**

Un appel à projets est également disponible sur le site de la DAAC (Délégation académique aux arts et à la culture). La période de saisie pour cet appel à projet est ouverte jusqu'au vendredi 10 mai 2019 [sur ce lien](#).

- **Académie de Clermont-Ferrand**

Un appel à projets pour les collèges - EREA et les ateliers artistiques et de culture technique et scientifique en lycée est disponible sur le site de l'académie de Clermont-Ferrand. La période de saisie pour cet appel à projet se fait dès le 3 avril au 3 juin 2019 [sur ce lien](#).

La saisie de vos projets artistiques et culturels pour l'année 2019-2020 se fait via La plateforme INTRANET de la DAAC.

- **Académie de Grenoble :**

Le financement de l'Éducation Artistique et Culturelle dans les collèges repose principalement sur des crédits des conseils départementaux. Chaque département propose des dispositifs EAC spécifiques, avec des modalités et des calendriers propres. Plus de détails [sur le site de la DAAC de Grenoble](#).

POUR LES LYCEES

Les demandes d'aides pour les projets culturels à destinations des classes de lycées peuvent se faire auprès des DAAC ou de la région.

- **Académie de Lyon**

Un appel à projets est également disponible sur le site de la DAAC (Délégation académique aux arts et à la culture). La période de saisie pour cet appel à projet est ouverte jusqu'au vendredi 10 mai 2019 [sur ce lien](#).

- **Région Auvergne-Rhône-Alpes, « Découverte Région »**

Chaque année, la région soutient les lycées porteurs de projets, et notamment pour des projets culturels à travers l'appel à projets « Découverte Région ». Ce soutien permet aux établissements de se déplacer et de pouvoir rémunérer les intervenants culturels. Chaque année, plusieurs lycées participent à Quais du Polar grâce aux financements de la région.

La saisie en ligne des projets se réalise [sur l'extranet régional SICORRA](#), du 1^{er} avril au 31 mai 2019.